

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/81

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

<u>Date de la convocation :</u>	le 29 septembre 2017
<u>Date d'affichage :</u>	le 23 octobre 2017

Séance du 05 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 octobre 2017 à 19h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Khristine FOYART, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents excusés : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Messieurs Philippe BARBILLON, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPLYNSKI, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : démission auprès de la FNCCR

Vu la délibération n°2014/46 du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise, antérieure à sa fusion avec le syndicat Force Énergies,

Vu les statuts de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,

Considérant les cotisations versées auprès de la FNCCR pour 2015 et 2016,

Le Président explique qu'au vu de son dimensionnement actuel, le SEZEO n'est pas en mesure de profiter pleinement des services proposés par la FNCCR (formations, colloques, groupes de travail...).

En outre la cotisation annuelle pour 2017 (sur les données 2016) est estimée à plus de 39 000 € et sera croissante sur les années à venir au vu de la fusion du SEZEO avec Force Énergies et de l'augmentation significative des investissements du syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉCIDE de présenter la démission du SEZEO en qualité de membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

